

NOUS SOMMES

LÀ

**POUR
FORMER**

PROGRAMME

**DIPLOME D'ÉTAT
AUXILIAIRE DE
PUÉRICULTURE**

IRFSS Pays de la Loire - Institut de
Formation d'Auxiliaire de puériculture
17 rue Notre Dame
72000 Le Mans

Tél. 02 43 81 06 52

Site : <http://irfss-paysdeloire.croix-rouge.fr>

Email : ifsi.lemans@croix-rouge.fr

PROGRAMME DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public
- Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, sans limite d'âge supérieur).

PRÉ-REQUIS

- Valider l'admission en formation par les épreuves de sélection
- Présenter un certificat médical attestant que le participant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA FORMATION

- Préparer le participant au métier d'Auxiliaire de Puériculture afin de pouvoir réaliser dans le cadre du rôle propre de la puéricultrice et de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des activités d'éveil et d'éducation et dispenser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Accueillir avec bienveillance un enfant et sa famille
- Identifier les besoins essentiels de l'enfant en fonction de son âge et des situations
- Accompagner l'enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- Travailler en collaboration avec les membres d'une équipe pluri professionnelle
- S'inscrire dans une démarche permanente de réflexion sur sa pratique professionnelle

CONTENU DE LA FORMATION

- 8 COMPETENCES déclinées en 8 MODULES

1 - Accompagnement d'un enfant dans les activités de la vie quotidienne : 175 heures

Objectifs de formation : Accompagner un enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les parents dans leur rôle éducatif

Etre capable de :

- Identifier les manifestations liées aux besoins essentiels de l'enfant en fonction de son âge et prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses choix et ceux de ses parents ou de sa famille
- Repérer les capacités psychomotrices et psycho-affectives de l'enfant ainsi que son degré d'autonomie en lien avec son niveau de développement et ses potentialités
- Apporter son aide pour la toilette, l'habillage, la prise de repas, l'élimination et la mobilité en l'adaptant aux besoins et aux capacités de l'enfant et en respectant les règles d'hygiène, de pudeur et de sécurité
- Proposer, initier, animer et adapter des activités d'éveil et des jeux pour favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant et faciliter sa socialisation
- Aménager des espaces de jeux, d'activités, de sommeil, de temps libre en favorisant l'autonomie de l'enfant
- Repérer les réactions de l'enfant avec sa famille et les réponses apportées par les parents
- Aider, accompagner et conforter les parents dans leur rôle éducatif, les associer aux soins en développant leur autonomie
- Evaluation : épreuve écrite (questions et cas clinique – 1 MSP auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation d'un ou deux soins

2 - L'ETAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE : 70 heures

Objectifs de formation : Apprécier l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité



Etre capable de :

- Apprécier les changements dans l'état clinique et le comportement de la personne en relation avec son âge et son évolution
- Identifier les signes de détresse et de mal-être
- Identifier et mesurer la douleur
- Mesurer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques, les échelles de mesure et réaliser les courbes de surveillance
- Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie
- Identifier les risques liés aux situations spécifiques de l'enfant, de la personne âgée, de la personne handicapée, de la personne dépendante
- Discerner le caractère urgent d'une situation et alerter
- Repérer les risques de maltraitance et alerter
- Evaluation : épreuve écrite.

3 - LES SOINS A L'ENFANT : 140 heures

Objectifs de formation : Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité

Etre capable de :

- Sélectionner les informations relatives à la situation de vie concernant les enfants
- Rechercher les informations sur les précautions particulières à respecter lors du soin
- Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité associées aux soins à l'enfant
- Organiser l'activité de soin en fonction de l'enfant, de la présence de ses parents et de l'environnement
- Choisir le matériel approprié au soin
- Réaliser les soins dans le respect de l'enfant, de son autonomie, de son intimité et en tenant compte, des appareillages et matériels d'assistance médicale : soins liés à l'hygiène corporelle et au conforme, à l'alimentation, à l'élimination au sommeil
- Adapter ses interventions lors de la réalisation de soins avec l'infirmier, la puéricultrice ou la sage-femme
- Adapter les modalités de réalisation du soin à l'état de l'enfant, à son âge et à ses habitudes de vie
- Apprécier le bon déroulement du soin et réajuster le cas échéant
- Evaluation : épreuve de mise en situation professionnelle auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants et réalisation deux soins

4 - L'ERGONOMIE : 35 heures

Objectifs de formation : Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et de mobilisation des personnes

Etre capable de :

- Identifier et appliquer les principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements et des transports de matériel ;
- Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical et aux accidents domestiques ;
- Installer la personne en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux.
- Aménager un espace sécurisé et sécurisant pour une personne ou un groupe
- Evaluation : épreuve pratique.

5 - LA RELATION ET COMMUNICATION : 70 heures

Objectifs de formation : Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage

Etre capable de :

- Ecouter la personne et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement ;
- S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect de la personne et avec discrétion ;
- Expliquer le soin réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils sur les actes de la vie



courante ;

- Faire exprimer les besoins et les attentes de la personne, les reformuler et proposer des modalités adaptées de réalisation du soin ;
- Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service dans le respect du règlement intérieur ;
- Identifier les limites de son champ d'intervention dans des situations de crise, de violence en sachant prendre une distance juste et efficace par rapport à la personne et sa situation
- Repérer les comportements en groupe et proposer des interventions adaptées
- Adapter son mode de relation : toucher, contact visuel ou parole à la situation de la personne
- Evaluation : épreuve écrite et orale.

6 - L'HYGIENE DES LOCAUX HOSPITALIERS : 35 heures

Objectifs de formation : Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux,

Etre capable de :

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés
- Doser et utiliser le matériel et les produit appropriés
- Utiliser les techniques de nettoyage appropriées pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité
- Appliquer les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs visant à prévenir les infections
- Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets
- Installer le mobilier et le matériel de la chambre en l'adaptant à l'état de la personne
- Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées
- Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie
- Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter
- Evaluation : épreuve écrite

7 - LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS : 35 heures

Objectifs de formation : Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins,

Etre capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin ou d'une activité
- Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant la personne et son entourage et permettant de prendre en compte sa culture, ses habitudes de vie, ses goûts, son régime,...
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin ou de l'activité et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins et des activités en appliquant les règles ;
- Rechercher et organiser / hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.
- Evaluation : épreuve écrite ou orale.

8 - L'ORGANISATION DU TRAVAIL : 35 heures

Objectifs de formation : Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle

Etre capable de :

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières et des autres professionnels
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité.
- Contribuer à l'élaboration des projets de soins et/ou des projets éducatifs
- Evaluation : épreuve écrite (cas concret).



LES STAGES :

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de 6, de 140 heures chacun, soit 24 semaines.

Leur insertion dans le parcours de la formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'apprenant.

Ils sont réalisés dans les structures suivantes :

- Maternité
- Etablissement ou service accueillant des enfants malades
- Structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (2 stages)
- Structure accueillant des enfants en situation de handicap ou en service de pédopsychiatrie ou en structure d'Aide Sociale à l'Enfance
- Stage optionnel

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'apprenant en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'apprenant.

RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS D'APPUI

- Arrêté du 16 janvier 2006 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Les outils pédagogiques : vidéo projecteurs, matériel de soins et d'ergonomie, mannequins de simulation, plateforme LMS
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier
- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque apprenant d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression

INTERVENANTS

- L'équipe pédagogique est constituée de formateurs permanents et d'intervenants experts dans leurs domaines : d'infirmiers, médecins, psychologues, éducateur de jeunes enfants, formateurs GSU
- Le suivi administratif est géré par les secrétariats pédagogiques
- La coordination des stages est gérée par les coordinatrices de stages et l'équipe administrative

DURÉE

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique

- Enseignement théorique à l'institut de formation : 17 semaines - 595 heures
- Enseignement en stage clinique : 24 semaines - 840 heures

Les 8 modules de formations correspondent à l'acquisition des 8 compétences du diplôme



VALIDATION

- Le positionnement est réalisé lors des épreuves de sélection
- Les évaluations sont réalisées tout au long de la formation sous forme d'épreuve écrite, épreuve orale, épreuve pratique, épreuve de mise en situation professionnelle avec prise en charge d'un enfant
- Le diplôme d'état est délivré par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) aux candidats déclarés admis par le jury
Sont déclarés reçus au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture les candidats qui ont validé l'ensemble des compétences liées à l'exercice du métier (validation des 8 modules d'enseignement et des compétences en stage).
Pour chacune des épreuves, le candidat bénéficie d'une épreuve de rattrapage.
Le candidat qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de cinq ans pour valider le ou les modules auxquels il a échoué.
Il devra suivre à nouveau le ou les modules non validés et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation du (ou des) module (s) concerné(s).
Au-delà de ce délai, le candidat perd le bénéfice des modules validés et des épreuves de sélection